

Informations de base	
2020/0298(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 9/2020: augmentation des crédits de paiement conformément aux prévisions actualisées de dépenses et d'autres ajustements des dépenses et recettes Subject 8.70.50 Budget 2020	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	HOHLMEIER Monika (EPP)	20/10/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive LARROUTOUROU Pierre (S&D) ANDRESEN Rasmus (Greens/EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) LAPORTE Hélène (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL)	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/10/2020	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2020)0962 	Résumé
09/12/2020	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13643/2020	
09/12/2020	Adoption du projet du budget par le Conseil		
10/12/2020	Vote en commission		
10/12/2020	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0252/2020	

14/12/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2020	Décision du Parlement	T9-0347/2020	Résumé
15/12/2020	Résultat du vote au parlement		
10/02/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/0298(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/04360

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE659.092	23/10/2020	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0252/2020	10/12/2020	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0347/2020	15/12/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	13643/2020	09/12/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2020)0962 	09/10/2020	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget rectificatif 9/2020: augmentation des crédits de paiement conformément aux prévisions actualisées de dépenses et d'autres ajustements des dépenses et recettes

2020/0298(BUD) - 15/12/2020 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 594 voix pour, 37 contre et 64 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 10/2020 de l'Union européenne pour l'exercice 2020 - Augmentation des crédits de paiement en fonction de l'actualisation des prévisions de dépenses et d'autres ajustements des dépenses et recettes.

Le Parlement a approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 10/2020 présenté par la Commission, qui vise, dans le contexte de la crise de la COVID-19, à fournir 1.569,3 millions d'EUR de crédits de paiement supplémentaires après avoir pris en compte les redéploiements proposés dans le «virement global», à ajuster le volet des recettes et à procéder à des ajustements des dépenses plus limités.

Le PBR n° 10/2020 propose une augmentation globale des crédits de paiement de 1.569,3 millions d'EUR concernant les rubriques 1a «Compétitivité pour la croissance et l'emploi», 1b «Cohésion économique, sociale et territoriale», 2 «Croissance durable: ressources naturelles» et 4 «L'Europe dans le monde».

Le Parlement a rappelé que :

- des crédits de paiement de 93,8 millions d'EUR contribueront à honorer les obligations du mécanisme de garantie de prêts au titre du programme COSME pour soutenir les PME touchées par les conséquences économiques de la crise de la COVID-19;
- 750 millions d'EUR de crédits de paiement supplémentaires au titre du Feader financeront en particulier des paiements forfaitaires destinés à soulager les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises agricoles touchées par la crise de la COVID-19;
- des crédits de paiement de 586 millions d'EUR soutiendront la réaction globale de l'UE pour aider les pays partenaires par l'intermédiaire de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II), de l'instrument européen de voisinage (IEV) et de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD).

Des amendes et astreintes d'un montant de 128 millions d'euros encaissées jusqu'à la fin du mois de septembre 2020 ont contribué à réduire les contributions des États membres au budget de l'Union au titre des ressources propres. L'incidence globale envisagée du projet de budget rectificatif n° 10/2020 sur le volet des recettes est une diminution des autres recettes à hauteur de 588 millions d'euros, rééquilibrée par une augmentation correspondante des contributions RNB.

Budget rectificatif 9/2020: augmentation des crédits de paiement conformément aux prévisions actualisées de dépenses et d'autres ajustements des dépenses et recettes

2020/0298(BUD) - 09/10/2020 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 10/2020 visant à augmenter les crédits de paiement en fonction des prévisions de dépenses actualisées et d'autres ajustements des dépenses et des recettes.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 10 pour l'année 2020 poursuit un triple objectif :

1) Augmenter le niveau des crédits de paiement conformément aux prévisions actualisées et après avoir pris en compte les redéploiements proposés dans le virement dit «global»

Le «virement global» est un exercice annuel organisé au niveau de la Commission pour lequel toutes les directions générales et tous les services sont invités à examiner, début septembre, l'exécution de leurs paiements respectifs au titre du budget en cours jusqu'à la fin de l'année concernée. Cet exercice vise à garantir une exécution maximale du budget en crédits de paiement à la fin de l'année en faisant correspondre les besoins supplémentaires à la sous-exécution attendue. Une demande de virement ad hoc est alors soumise chaque année au Parlement et au Conseil au début du mois d'octobre.

Le [PBR n° 8](#) pour l'année 2020 a été découpé de l'exercice de virement global et ne comprenait que les demandes pour lesquelles une action urgente de l'Union était requise, comme une importante demande de crédits de paiement supplémentaires (soit 6.190 millions d'EUR), axée exclusivement sur deux éléments spécifiques, à savoir fournir des crédits de paiement supplémentaires i) à l'instrument d'aide d'urgence pour financer la stratégie en matière de vaccins COVID-19 et ii) pour la cohésion à la suite de l'adoption de l'initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus (CRII+).

Outre les demandes figurant dans le PBR n° 8, l'exercice de virement global pour 2020 a entraîné des besoins de paiement bruts supplémentaires de 2.125,2 millions d'EUR, qui n'ont été que partiellement compensés par une sous-exécution des paiements prévue de 595,4 millions d'EUR. Les paiements supplémentaires demandés dans ce PBR n° 10 visent à combler l'écart de 1.529,8 millions d'EUR.

Une augmentation des paiements est demandée dans les domaines suivants :

Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)

À la suite de la crise COVID-19, de nombreuses PME de l'Union ont été confrontées à un manque soudain de liquidités. En collaboration avec le partenaire chargé de la mise en œuvre (le Fonds européen d'investissement), des crédits de paiement supplémentaires de 93,8 millions d'EUR sont nécessaires pour permettre à la Commission européenne d'honorer ses obligations contractuelles vis-à-vis du FEI.

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) – Volet cohésion

La mise en œuvre du volet «cohésion» du MIE progresse plus rapidement que prévu et les besoins de paiement pour le reste de l'année dépassent les disponibilités actuelles. La Commission a estimé qu'un renforcement de 100 millions d'EUR en crédits de paiement est nécessaire afin de respecter les délais de paiement et d'honorer toutes les obligations légales.

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

La crise COVID-19 n'a pas ralenti l'exécution financière des programmes financés par le FEADER. La Commission a estimé qu'un renforcement de 750 millions d'EUR en crédits de paiement est nécessaire afin de couvrir toutes les demandes de paiement prévues en 2020.

Réponse globale de l'UE à la Covid-19

Il est nécessaire de renforcer les crédits de paiement des instruments suivants de 586 millions d'EUR au total, comme suit :

- Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)

Des crédits supplémentaires d'un montant total de 210 millions d'EUR sont nécessaires pour couvrir les paiements des contrats pour le Monténégro, l'Albanie, le Kosovo, la Serbie, la Macédoine du Nord et la Turquie ainsi que les paiements d'appui budgétaire pour la Serbie, l'Albanie et la Macédoine du Nord.

- Instrument européen de voisinage (IEV)

Des crédits de paiement supplémentaires d'un montant total de 286 millions d'EUR sont nécessaires pour couvrir les décaissements accélérés de plusieurs programmes d'appui budgétaire en faveur du Maroc, de la Tunisie, de la Jordanie, de l'Algérie, de la Géorgie et de l'Arménie.

- Instrument de coopération au développement (ICD)

Des crédits de paiement supplémentaires d'un montant total de 90 millions d'EUR sont nécessaires pour couvrir des décaissements accélérés pour le Népal, le Myanmar, le Cambodge, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et l'Afghanistan.

2) Autres ajustements des dépenses - ajustements plus limités des dépenses

Celles-ci concernent le niveau des crédits du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et de certaines agences décentralisées (AEMF, AEAPP, ABE et Autorité européenne du travail). L'augmentation globale des crédits de paiement (1.569,3 millions d'EUR) demandée concerne les rubriques 1a «Compétitivité pour la croissance et l'emploi», 1b «Cohésion économique, sociale et territoriale», 2 «Croissance durable - Ressources naturelles» et 4 «Europe dans le monde».

L'augmentation des crédits d'engagement dans la rubrique 2 est légèrement rééquilibrée par les économies réalisées dans les agences de la rubrique 1a, ce qui se traduit par une augmentation globale des engagements de 36,4 millions d'EUR.

3) Ajustements des recettes pour intégrer l'impact des différences de change et des amendes supplémentaires perçues

Afin de réduire le risque de déficit budgétaire d'ici la fin de 2020, la Commission propose d'inscrire au budget un montant de moins 716 millions d'EUR pour compenser les différences de taux de change jusqu'à la fin de l'année.

Il est proposé d'augmenter les prévisions introduites dans le budget 2020 (218 millions d'EUR) de 128 millions d'EUR. Cela réduira en conséquence les contributions des États membres au budget de l'UE au titre des ressources propres.

L'impact global sur le volet des recettes est une diminution des autres recettes de 588 millions d'EUR, rééquilibrée par une augmentation correspondante des contributions RNB.